

Par

Vincent Levebvre

Histoire, Baccalauréat, UQAM

Pour plusieurs régions du monde, les années soixante sont synonymes d'importants courants nationalistes, réformistes et populaires qui bousculent autant qu'ils transforment de vastes champs d'organisation des sociétés. Au Québec, la mise en œuvre de ces transformations se concrétise en 1960 avec l'arrivée au pouvoir de l'équipe libérale de Jean Lesage animée par un néonationalisme centré sur le territoire et l'État du Québec[1]. Deux grands axes de développement servent à l'avènement de l'État moderne, soient sa consolidation interne par l'entremise de nouvelles institutions créées par et pour les Canadiens français, et son prolongement externe par la voie de l'intensification sans précédent des activités internationales de la province. La volonté du gouvernement Lesage de dynamiser l'exercice étatique en dehors de la province et avant tout, en dehors du Canada, provoque du scepticisme chez ses opposants politiques. Ironisant sur la formule du Général de Gaulle, le chef de l'Union nationale, Daniel Johnson, doute du bien-fondé d'une telle « politique de grandeur »[2] et des retombées réelles pour le Québec. L'objectif de cet article sera d'analyser l'évolution des débats à l'Assemblée législative sur les activités internationales du Québec de 1960 à 1966.

L'historiographie des relations internationales du Québec se concentre sur le déroulement des événements fondateurs, des conditions de leur déroulement et de leurs résultats. Stéphane Paquin détaille ainsi trois étapes décisives de la place du Québec à l'international, soit l'ouverture de la Maison du Québec à Paris en octobre 1961, la signature d'une entente en éducation entre la France et le Québec en février 1965 et enfin, la proclamation, par Paul-Gérin Lajoie d'une doctrine commandant les futures activités internationales du Québec en avril 1965[3]. Louis Balthazar et ses collaborateurs proposent une étude systématique des visées et des opérations internationales du Québec. Ils y montrent que la période 1960-1966 constitue l'amorce et la fondation des activités internationales des années suivantes[4]. Pour sa part, David Meren offre une lecture qui s'appuie sur les ambitions nationales et internationales qui animent de part et d'autre le triangle Ottawa-Québec-Paris. Son étude montre que le rapprochement qui s'opère entre la France et le Québec dans la première moitié de la décennie 1960 sert à l'affirmation de la spécificité identitaire du Canada face à la pression culturelle des États-Unis, tandis que la province y voit une planche de salut dans l'affirmation de son néonationalisme basé sur l'État, le territoire et la langue[5].

Le présent article montrera qu'en ce qui touche les activités internationales du Québec de 1960 à 1966, l'évolution des positions politiques des deux principaux partis, l'Union nationale et le Parti libéral, est d'abord marquée par un climat de division où le parti au pouvoir met de l'avant

des justifications d'ordre culturel et économique, pour ensuite avancer graduellement vers un consensus émanant de la justification constitutionnelle que fournit la doctrine de Paul Gérin-Lajoie. Suivant le postulat que les débats parlementaires témoignent avec finesse des tensions, des antagonismes et des conflits inhérents au partage du pouvoir en société[6], la présente recherche offre l'originalité d'éclairer les débats internes marquant l'amorce des activités internationales du Québec.

La première section de l'article s'appliquera à retracer les points saillants qui marquent la présence internationale du Québec avant 1960. La deuxième section se situera dans la période de 1960 à 1962 et fera ressortir la division qui règne entre le Parti libéral et l'Union nationale en ce qui concerne le développement des activités internationales de la province. La troisième section abordera le second mandat de Jean Lesage, soit de 1962 à 1966. Durant cette phase s'opère un changement chez le gouvernement dans sa façon de légitimer les activités internationales auprès de l'opposition. Il sera démontré que cette évolution permet l'émergence graduelle d'un consensus entre les deux partis sur cette question. La quatrième partie, soit la conclusion, tirera une interprétation quant à la hiérarchisation des arguments culturels, économiques et juridiques utilisés aux fins de légitimation des activités internationales.

Cet article traite des relations internationales du Québec, mais accorde une attention particulière à celles touchant la France. C'est avec ce pays plus que tout autre que le Québec entame une démarche inédite de contact avec l'extérieur au début des années soixante et ce, grâce à une réception favorable et une volonté partagée de construire une place pour la province à l'échelle mondiale. À preuve, la couverture journalistique entourant certains des événements marquants de cette période de l'histoire s'intéresse aux étapes du développement de ces relations particulières[7]. De façon notoire, l'ouverture de la Maison du Québec à Paris, en octobre 1961, fut soulignée par des journaux tant locaux[8] qu'internationaux[9]. C'est aussi les activités dirigées vers la France qui ont stimulé le plus d'échanges à l'intérieur même de l'Assemblée législative et alimenté les services diplomatiques du gouvernement fédéral. En contrepartie, il appert que la présence du Québec à New York, à Londres ou à Milan n'ait pas significativement stimulé la presse écrite ou entraîné des débats considérables chez les parlementaires québécois. Ce sont les rapports avec la France qui ont provoqué des débats politiques témoignant d'une redéfinition en règle des actions menées par l'État du Québec en dehors de ses frontières, c'est donc ceux-ci qui seront l'objet de la présente analyse.

L'avant 1960

L'ampleur des activités internationales du Québec de 1960 à 1966 ne peut être

parfaitement comprise sans un retour en arrière. Le caractère inédit des actions du gouvernement Lesage à cet égard tranche avec le niveau jusqu'alors atteint par les gouvernements précédents. C'est l'évolution rapide du degré d'action outre-frontière qui stimule l'activité parlementaire, alimente le scepticisme, le questionnement et les tentatives de justification. Voici donc un bref survol des activités internationales du Québec d'avant 1960.

Dès 1816, le Bas-Canada se dote d'une représentation à Londres avec l'objectif de veiller aux intérêts de la colonie au sein de l'Empire[10]. Ce bureau est aboli en 1833 lorsque Londres prend l'initiative des représentations coloniales au moyen d'un département d'agents de la Couronne chargé du rôle d'intermédiaire entre Londres et ses colonies[11]. Dans le sillage de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, la province de Québec, en son propre nom, installe des bureaux dans divers pays pour procéder à la sélection et l'accueil de ses candidats à l'immigration[12].

En 1882, à la suite d'un stimulant voyage en France, le premier ministre du Québec Adolphe Chapleau souhaite que les liens économiques se développent avec ce pays[13]. Il nomme en ce sens Hector Fabre comme premier agent général du Québec à Paris[14]et Ottawa ne tarde pas à profiter de cet intermédiaire à son compte. En tant que représentant du Canada et du Québec, Hector Fabre a le lourd mandat d'attirer l'immigration française, de stimuler l'activité économique et financière entre la France et le Canada et de raviver la fraternité culturelle des deux peuples francophones[15]. Si l'indisposition des politiciens français à l'égard de l'émigration vers le Canada[16]entrave les efforts de Fabre, ses succès économiques sont considérables[17]et ses réussites sur le plan de la sensibilité culturelle sont remarquables et vérifiables sur le plan politique. En 1891, le premier ministre Honoré Mercier est reçu en Europe et traité tel un chef d'État; on lui attribue honneurs, titres et prestige[18].

Entre 1908 et 1911, le Québec procède à l'ouverture d'une agence commerciale à Londres. L'année suivante, à la suite du décès d'Hector Fabre, Ottawa s'empare de l'entièreté de la représentativité en sol français en y nommant le sénateur albertain Philippe Roy en qualité de commissaire général du Canada[19]. Si l'année 1915 voit la mise en place d'une agence générale du Québec à Bruxelles et la nomination d'un agent général à New York, la timide poussée du Québec à l'international s'étiole et se meurt avec la crise des années trente. L'agence bruxelloise ferme ses portes en 1925, puis celles de Londres et de New York en 1935. Enfin, l'année 1936 voit l'arrivée au pouvoir de l'unioniste Maurice Duplessis et, à cette suite, l'adoption d'une loi promulguant l'abolition de toutes les agences générales de la province[20].

De retour au pouvoir en 1939, le libéral Adélard Godbout confie à son ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, la tâche de mettre en place une nouvelle agence installée au Rockefeller Center de New York[21]. Il s'agit pour le Québec d'attirer la masse de touristes américains dont la guerre coupe l'accès aux pays d'Europe. Le Québec réoriente ses points de mire internationaux en fonction du contexte de guerre mondiale; la province se tourne vers les Antilles et l'Amérique latine. En 1943, une mission économique est envoyée en Haïti et la même année, Québec reçoit officiellement son président. Cet événement s'inscrit dans l'histoire comme la première visite officielle d'un chef d'État étranger reçu par les autorités du Québec[22].

Réélu en 1944, Maurice Duplessis n'affiche aucune volonté de raffermir les liens avec l'étranger. Sans toutefois fermer l'agence de New York, le Québec s'isole, se repli et stagne. Les liens culturels avec la France ne lui sont source d'aucune inspiration et les institutions de ce pays ne suscitent chez lui guère d'admiration. Le président français Vincent Auriol écrira alors, en songeant aux Canadiens français: « Ils n'aiment pas la belle France »[23]. Lors de son ultime mandat, Duplessis voulut bien prêter une oreille favorable à des diplomates fédéraux basés à Paris pour l'ouverture d'une agence toute québécoise dans la capitale française[24]. En mars 1959, il se ravise et confirme son attitude à l'égard des relations extérieures. Cet état d'esprit explique, en bonne partie, l'immobilisme du Québec dans ce domaine de 1944 à 1959.

L'amorce et la divergence 1960-1962

Le 11 septembre 1959, Paul Sauvé succède à Maurice Duplessis décédé subitement quatre jours auparavant. Son successeur incarne la coupure, le renouveau politique[25]; même les journalistes Pierre Laporte et André Laurendeau, critiques acharnés de l'Union nationale, écrivent que « l'atmosphère est complètement changée » et clament le mot « désormais »[26]. Paul Sauvé a ouvert la voie aux grands chantiers de la Révolution tranquille en s'attaquant à de nombreux dossiers décriés par les libéraux des années cinquante et stagnants sous l'ancien chef de l'Union nationale[27]. Il entame notamment une réflexion d'urgence sur le système d'éducation, révoque le *bill* 34 qui soutenait un système d'énumérateur unique dans la confection des listes électorales, ravive les discussions sur la frontière du Labrador, projette d'importants travaux d'infrastructures et d'exploitation des ressources hydroélectriques et affiche une volonté de transparence envers la population. Suite à son décès inopiné, le 2 janvier 1962, son successeur, Antonio Barrette, ne peut que reprendre la mise en marche du changement.

Moins d'un mois après son assermentation, le nouveau premier ministre Barrette affirme avoir été convaincu par son ministre de l'Industrie et du Commerce d'ouvrir des agences commerciales du Québec dans les villes de Paris et de Londres[28]. Il s'agit, d'après le ministre

Jean-Paul Beaulieu, de faire accéder la province au marché commun européen. Dans un autre débat, Beaulieu cite Jean Désy, ancien ambassadeur du Canada à Paris, qui lui confiait qu'un lien économique avec l'étranger n'est viable que si une présence en bonne et due forme y est maintenue[29]. Georges-Émile Lapalme, député de l'opposition et ancien chef du Parti libéral, appuie l'idée, mais avance une réserve: à Paris, l'agence devrait être nommée Maison du Québec et devrait, avant toute chose, servir de lien culturel entre le Canada français et la France[30]. Voilà l'orientation donnée à l'activité du Parti libéral lors de sa prise du pouvoir en juin 1960.

En 1958, Lapalme publiait un texte intitulé « Pour une politique », fruit de ses réflexions personnelles pour l'avenir du Parti libéral. Le document évoque, entre autres, le développement des activités internationales du Québec, plus spécifiquement le développement des liens avec la France[31]. Bien qu'il allait constituer l'essence du programme officiel du Parti libéral de 1960, ce dernier ne contenait aucune allusion à des activités internationales. Mais l'annonce par Jean Lesage de la création du ministère des Affaires culturelles, en mars 1961, laisse poindre une volonté d'agir hors des frontières du Québec. Une division de ce ministère serait, en effet, le Service du Canada français Outre-Frontières qui ambitionnerait à faire rayonner la culture française en Amérique du Nord et à rapprocher de son foyer le plus important, le Québec, les minorités francophones dispersées sur le continent[32] :

Conscients de nos responsabilités envers la langue française, nous lui donnerons un organisme qui soit à la fois protecteur et créateur; conscients de nos responsabilités envers les trois ou quatre millions de Canadiens français et d'Acadiens qui visent au-delà de nos frontières, en Ontario, dans les Maritimes, dans l'Ouest, dans la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane, le Québec se constituera la mère patrie de tous.[33]

Cette idée d'une culture française qui transcende les frontières émane de la France où Lapalme puise son inspiration pour l'organisation étatique de la culture[34]. On retrouve chez cet influent personnage l'articulation d'une pensée qui fait reposer les fondements de l'État québécois sur la culture, une culture française[35]. Cette base existentielle doit pouvoir vivre et croître dans la pérennité et le rapprochement avec la France est appelé à favoriser ce principe. En France, Lapalme trouve une oreille attentive et sensible, celle du ministre des Affaires culturelles, André Malraux, qui lui permet de matérialiser -en partie- les ambitions culturelles qu'il porte pour son peuple. En 1961 et probablement avant, la France gaulliste entretient un rapport particulier envers le Canada français. Charles de Gaulle voit un « grand intérêt »[36] à développer des rapports avec le Québec, et quant au projet de Maison du Québec à Paris, la France aurait « grand tort de le décourager »[37]. Dans ce cadre, la velléité de Lapalme d'ouvrir d'une façon inédite le Québec à l'international trouve un écho à sa mesure dans le gouvernement français.

L'inauguration de la Maison du Québec à Paris, au 19 rue Barbet-de-Jouy, le 5 octobre 1961, se déroule alors que l'Assemblée législative est en relâche. Les journaux n'en sont pourtant pas moins intéressés puisque de nombreux articles traitent de l'évènement. Le spectre journalistique est large, varié, abondant et s'étire dans le temps (voir notes nos. 8 et 9). Sous l'impulsion notoire de son éditorialiste, Jean-Marc Léger, *Le Devoir*[38] propose une couverture au ton résolument favorable: on y traite des liens historiques qui unissent la France et le Québec, des échanges culturels et économiques à venir, le tout étant présenté de façon avantageuse pour les deux parties. Le journal *La Presse*[39] offre une opinion plus circonspecte. Si la force des liens culturels est mise en évidence, plusieurs textes s'appliquent à objectiver la chose en faisant ressortir les enjeux économiques. De cette façon, on donne égard à l'évènement en faisant la comparaison avec le Bureau de l'Ontario à Londres, dont la province retire de larges bénéfices économiques.

Si la visée culturelle donne lieu à de nouvelles relations avec la France, la mise en œuvre de ces activités internationales permet au gouvernement de saisir des opportunités économiques. La période d'après-guerre avait forgé une dépendance de l'économie du Québec envers les capitaux étrangers. Désormais, le gouvernement Lesage entend faire participer l'État à l'initiative de son développement économique, plutôt que de légiférer sur la pénétration étrangère[40]. Outre l'ouverture des agences de Londres et de New York qui servent les intérêts commerciaux et industriels de la province, la Maison de Paris est décrite avantageusement. Devant les députés de l'opposition, la culture et l'économie sont présentées comme des enjeux majeurs des liens avec la France, et les propos des élus libéraux semblent sans équivoque. Pierre Laporte s'exprime ainsi :

Il est évident que, du point de vue culturel et du point de vue économique, notre collectivité a bien plus à tirer de la délégation générale que la France elle-même. On nous a dit, en France, que Québec aurait dépensé un million de dollars qu'elle n'aurait pas obtenu la qualité et la quantité de publicité que le voyage à Paris lui a valu. Ce voyage fut un des placements les plus riches que nous ayons faits jusqu'ici [...] pour voir reflourir ici la véritable culture française; et, du point de vue économique, c'est un pas décisif vers la venue, dans le Québec, d'importants capitaux français[41].

Coup sur coup, Jean Lesage et René Lévesque vantent l'ouverture du marché français aux livres québécois et la contribution de la France dans l'avènement de la sidérurgie au Québec[42]. Grâce aux liens tissés avec le marché français, la province pourra même écouler à profit le bois coupé de la Vallée de la Manicouagan[43]. Il devient usuel pour le gouvernement de mentionner la

Maison du Québec à Paris dès qu'il est question de planification ou de justification en matière d'économie. L'accent mis sur Paris, au détriment considérable des agences de Londres ou de New York[44], s'explique par le fait que l'action du gouvernement y détonne, y innove, surpassant ainsi les habitudes internationales du Québec. Ce rehaussement inaccoutumé des activités dans ce domaine et, de surcroît, concentrées sur une ville, Paris, requiert du gouvernement une plus large part de justification et l'annonce de retombées économiques futures allège le choc de la nouveauté. Comme il faut s'y attendre, l'augmentation des dépenses pour le développement des activités internationales stimule l'opposition unioniste.

Si la tangente internationale plaît aux libéraux, il en va tout autrement pour l'Union nationale pour qui les deniers publics manquent lourdement à la population du Québec. Edgard Charbonneau, député de Montréal-Sainte-Marie, dépeint crûment les conditions de vie en milieux urbains pour mieux vilipender l'action du gouvernement en France :

Et, pendant que les enfants meurent de faim, alors que la misère noire frappe Montréal, le gouvernement a dépensé \$280,000 pour établir la Maison du Québec à Paris, en octobre dernier, sans compter les \$25,000 qu'il a déboursés pour un avion nolisé, ni les petits extra nécessaires pour que les ministres du gouvernement Lesage aillent inaugurer la Maison du Québec à Paris. Ce voyage a coûté des milliers de dollars à la province pendant que des indigents n'avaient même pas une misérable pièce de 25 cents pour s'acheter un gallon d'huile, afin de chauffer leur maison.[45]

Hercules Riendeau, du comté de Napierville-Laprairie soulève l'incohérence du gouvernement : « Le gouvernement n'a pas d'argent pour les cultivateurs, mais il peut en trouver pour caser les amis du gouvernement à la présidence de diverses commissions ou encore pour organiser un voyage d'agrément à Paris, au lieu de s'occuper des problèmes agricoles légitimes et urgents de la province »[46]. L'initiative du gouvernement fait face à un barrage de questions et de critiques acerbes: les députés de l'Union nationale qualifient tantôt la Maison du Québec à Paris de « cambuse »[47], tantôt du « Château des Princes Murat »[48]. L'opposition reproche au gouvernement libéral de ne pas avoir meublé la Maison de Paris avec du mobilier de style et de provenance canadienne[49]. On se moque du voyage récréatif qui n'a servi qu'à faire de la publicité au Parti libéral lors de l'ouverture de la Maison du Québec à Paris[50]. La position du parti de Daniel Johnson s'adresse d'abord à la population québécoise qu'on dit surtaxée et bernée par des idées gauchistes. Sous cet angle, l'ouverture de la Maison du Québec à Paris va à l'encontre des besoins populaires, et l'Union nationale, dans ses attaques, représente un important courant ancré au Québec. D'une part, la solidarité sociale, inscrite au cœur de la vie collective des Canadiens français[51], voit traditionnellement les deniers publics profiter au bien-être des

communautés rurales et urbaines de la province. La concrétisation de cette valeur communautaire perd en substance lorsqu'il devient question d'engager d'importantes sommes pour le développement d'une diplomatie et des moyens qu'elle requiert. S'il devient aisé pour l'opposition de caricaturer l'élan vers la France comme celle d'une bourgeoisie éhontée et déconnectée du peuple, le fond de la critique demeure véritable et représentatif d'idées normalement véhiculées dans la société québécoise d'alors[52]. D'autre part, les fortes sommes d'argent dépensées par le gouvernement de Jean Lesage tranchent radicalement avec l'habitude de gouvernance du trésor public, hérité par les années de règne de Maurice Duplessis. Une des importantes balises budgétaires du régime duplessiste consistait à assurer un équilibre plutôt conservateur entre les dépenses et les revenus[53]. La critique de la mise en place d'une organisation des activités internationales du Québec s'inscrit dans celle adressée à l'augmentation sans précédent des dépenses engendrées par le premier mandat de Jean Lesage à titre de premier ministre[54] : « Il ne s'était pas gêné, affirmait Daniel Johnson, pour dépenser des centaines et des centaines de milliers de dollars, par exemple pour une Maison du Québec à Paris. Une maison princière, encore la folie des grandeurs, qui a coûté des sommes fantastiques ».[55]

La marche vers l'adhésion 1962-1966

Le début du second mandat de Jean Lesage se distingue par une recrudescence de la justification des activités internationales par l'économie. Les députés libéraux entonnent que l'ouverture de la Maison du Québec à Paris et des délégations de Londres et de New York ont favorisé le développement économique et la promotion industrielle d'une façon telle que le Québec sise maintenant au sein du marché du monde[56]. René Lévesque fait comprendre aux élus de la Chambre que le contact avec l'extérieur est vital pour le développement économique du Québec :

À la Maison du Québec à Paris, le stade de la prise de contacts est terminé, stade qui, je crois, constituait la partie « ingrate », mais essentielle, du travail de mise en marche de l'organisme. [...] la délégation, par sa présence permanente à Paris, offre aux industriels européens un service d'information incontestablement précieux. On peut s'attendre, maintenant, à des résultats tangibles à la suite de ces contacts avec les industriels d'Europe.[57]

Concrètement, on cite la mise en marché du poisson québécois[58], l'avènement futur d'une industrie sidérurgique au Québec ainsi que de l'installation prochaine d'une usine Renault-Peugeot[59]. Par ailleurs, face à l'augmentation du chômage durant les années précédentes, le ministre du Travail, tout comme le premier ministre, énumère les mesures que le gouvernement prend pour aider la population: favoriser l'éducation de qualité, créer un Conseil économique, nationaliser l'électricité et profiter des avantages qu'offrent les Maisons du Québec[60]. Jusqu'aux

dernières semaines de son pouvoir, le gouvernement Lesage rappellera le rôle notoire des représentations internationales du Québec dans la promotion économique de la province et l'importance pour un État moderne d'avoir un pied-à-terre à l'étranger[61]. Lesage élargit enfin le spectre bienfaiteur des activités internationales en évoquant le nationalisme revendicateur[62] de son équipe dans la signature d'ententes avec la France et dans l'apport facilitateur des délégations du Québec pour la confection d'un dossier sur l'assurance maladie[63].

Le gouvernement ne manque pas de souligner tout nouveau jalon franchi entre la France et le Québec: le programme de formation à l'École Nationale d'Administration de Paris en 1964[64] et l'accord en éducation de 1965[65]. Sur cette entente novatrice, Paul Gérin-Lajoie s'exprime à l'été 1965, soit deux mois après avoir édicté la doctrine qui porte maintenant son nom: « Cet engagement nouveau du Québec, sur le plan international, ne constitue pas un acte isolé »[66]. Le Québec entend participer à l'activité internationale au moyen de l'éducation, particulièrement à l'égard des pays en voie de développement. À titre de ministre de l'Éducation, il répond aux critiques qui accusent l'État de gaspiller ses fonds à l'étranger que ces actions s'inscrivent en continuité avec le rôle du missionnaire chrétien et que la mission du peuple québécois est de former les peuples par l'éducation. Il s'agit ici d'un geste de continuité marqué par une adaptation aux exigences soulevées par l'augmentation des échanges entre les peuples, caractéristique des années soixante. En ce sens, le discours traditionnel de solidarité sociale associé à la mission divine du peuple canadien-français se trouve désormais élargi aux peuples du Tiers-Monde, éloignés, certes, mais partageant la même langue. Les nombreuses ramifications du catholicisme canadien-français à travers le monde ne sont pas étrangères à la poussée du Québec à l'international durant les années soixante. Par exemple, les témoignages directs des missionnaires canadiens-français de retour au Québec ont participé à sensibiliser la société sur les enjeux d'anti-impérialisme et d'anticolonialisme liés à l'émancipation des peuples[67]. Il est probable que l'entraide missionnaire développée par l'Église catholique canadienne ait joué un rôle non négligeable d'arrimage culturel avec d'autres sociétés lorsque vint le temps, durant les années soixante, de s'ouvrir au reste du monde. L'importance du réseau international de l'Église catholique et le personnel qui y est dévoué devint un bassin de recrutement pour l'élaboration des cadres de la politique internationale du Québec[68].

À la lumière des échanges parlementaires, le rayonnement de la culture française solidarise les deux partis. Sur la question qui divise, soit celle de l'activité internationale du Québec, Daniel Johnson se montre graduellement enclin à embrasser le principe. À l'aube d'un voyage de Lesage à Londres, sans doute animé par la reprise économique alors en cours en 1963[69], le chef de l'opposition en vient à émettre le souhait que la maison en sol anglais puisse apporter autant de solutions que celle de France[70]. Désormais, il porte plus d'attention à la gestion de la Maison de Paris, son questionnement porte en filigrane le souci de la préservation d'un outil maintenant acquis et qui doit être valorisé. Si la déclaration d'avril 1965 de Paul Gérin-

Lajoie[71] sur les ambitions internationales du Québec[72] ne trouve pas d'immédiate résonance en Chambre, le travail des esprits ne s'en fait pourtant pas moins sentir. Le 1^{er} juin 1965, Daniel Johnson démontre la maturité de sa pensée en ce qui concerne les relations entre l'État québécois et l'État français, se permettant d'user d'ironie au sujet du travail accompli par ses opposants:

La Révolution tranquille [...] s'en va vers le grand renouveau [...]. Elle se dirige vers cette fantastique émancipation économique dont le premier principe est de prêter de fortes sommes à l'État français ou de mettre à la disposition d'intérêts français de fortes sommes pour que ces intérêts viennent avec des techniciens et ouvriers de France organiser une industrie soi-disant québécoise. La Révolution tranquille n'a pas été créée pour le petit mais pour le grand.[73]

D'un œil mi-clos, l'Union nationale scrute d'une façon inédite les activités internationales du Québec en cherchant à connaître son contenu[74] et en voulant définir ses limites d'action. Johnson interroge le gouvernement à propos des discussions avec Ottawa[75] sur un accord-cadre et demande à Lesage de prendre position sur la politique américaine en lien avec ses activités au Viêt Nam et en République dominicaine[76].

Johnson lorgne le principe, mais reste critique dans les détails. À ce sujet, il attaque le gouvernement sur le processus d'acquisition et de mise en valeur de la Maison du Québec à Paris[77]. Il revient sur la question du choix de l'ameublement, de la structure douteuse du bâtiment et de la froideur qu'il a ressentie en visitant l'immeuble qui serait, à son avis, bien mal situé pour l'ambition que s'y donne la province, ridiculisant du même coup l'argument du gouvernement disant que la Maison est située devant l'archevêché de Paris. Lors d'un débat où Lesage met de l'avant la noblesse historique du bâtiment, apparemment une ancienne propriété de la famille Murat dont l'ancêtre était Maréchal et roi de Naples sous Napoléon, le député de Chicoutimi, Antonio Talbot, débout le premier ministre qui ne trouve rien à répondre et dont l'honneur paraît atteint[78]. Selon Talbot, le bâtiment au timide cachet n'aurait pas 100 ans et aurait été peu connu des Murats, son architecture tiendrait du rafistolage et aucun événement historique ne s'y serait déroulé. Pour les députés de l'Union nationale, le 19, rue Barbet-de-Jouy a toutes les allures d'un achat irréflecté, d'un gouffre pour l'argent des contribuables. Johnson a maintenant fait sien la représentativité et l'honneur du Québec à l'international. Lorsqu'un peu moins d'un an plus tard, le gouvernement annonce la vente de la Maison du 19 rue Barbet-de-Jouy et l'achat prochain d'une nouvelle Maison au 66, rue Pergolèse, il ne manque pas de souligner l'amateurisme du gouvernement qui le fait passer pour un entrepreneur en courtage[79]. Tandis que son chef se désole du fait que les chauffeurs parisiens devront réapprendre un nouvel itinéraire pour se rendre à la Maison québécoise, le député Gabriel Loubier en rajoute en relatant une conversation avec un

chauffeur parisien : « Est-ce que c'est une rue d'ambassades? Le chauffeur dit; oui et non, je sais que les ambassades de républiques noires ont des bureaux là. On ne peut pas appeler ça une rue d'ambassades. Les nouvelles républiques africaines? Oui. Ce n'est pas une rue d'ambassades bien huppée. »[\[80\]](#)

Avant le déclenchement des élections de 1966, Johnson appuie les activités internationales du Québec, mais demeure critique dans la façon dont elles se déroulent. L'opposition marche avec le gouvernement, mais munit sûrement ses stratégies pour le futur. Lors de son Discours du Trône, le 12 janvier 1966, Johnson ne fait d'ailleurs ni une ni deux et s'empare de la doctrine de Paul Gérin-Lajoie : « e Québec moderne veut affirmer son dynamisme et croit nécessaire de coordonner et d'accroître ses relations non seulement avec le reste du pays, mais également avec le monde extérieur dans les domaines qui relèvent de sa compétence. »[\[81\]](#)

L'évolution en trois temps

Au départ, l'ambition culturelle est celle qui a provoqué l'amorce de ces activités à un niveau jusqu'alors inédit. La personnalité de Georges-Émile Lapalme a été un facteur essentiel à la prise de contact avec les hautes sphères françaises pour l'ouverture d'une Maison du Québec à Paris en 1961. Ce point mérite toutefois certaines nuances liées au contexte. D'abord, l'effervescence générale présente au Québec et la volonté d'une nouvelle classe politique de fonder un État moderne, par et pour les Canadiens français, a permis de développer et de concrétiser les idées liées à la culture française entretenues par Lapalme. Ensuite, l'affirmation de l'État québécois et plus spécifiquement, sa prise de contact sans précédent avec l'extérieur, s'inscrivent dans le cadre politique canadien. Au début des années soixante, alors qu'Ottawa tend vers une décentralisation, Québec parvient, à la suite de conférences fédérales-provinciales, à s'accaparer de pouvoirs en matière de fiscalité et de juridiction de régimes de rentes pour la mise sur pied d'importants pans étatiques, comme la Caisse de Dépôt en de Placement. Dans cette veine d'affirmation, Paul Gérin-Lajoie utilisera, en 1965, le cadre constitutionnel pour valider les visées internationales du Québec. Plus largement, la désintégration partielle des frontières politiques mondiales en lien avec le mouvement de décolonisation a ouvert une fenêtre d'opportunité historique pour le déploiement des ambitions de certains États fédérés du monde, dont le Québec. Il faut enfin ajouter que ce déploiement vers la France n'aurait pu survenir sans la vision militante de Charles de Gaulle pour qui le Québec se révélait être un énorme potentiel français. Chargé de la mission confiée par son président, André Malraux s'adressa dans ces termes à Georges-Émile Lapalme: «Monsieur le Ministre, allez de l'avant avec votre projet, ouvrez cette Maison du Québec dont vous parlez, établissez-vous à Paris, et nous irons à votre rencontre[\[82\]](#).»

Dans les débats, il n'est que rarement question de production ou d'échange dans le domaine culturel, si ce n'est que pour apporter des précisions quant aux mandats des fonctionnaires en poste et des frais encourus par l'État. Les succès culturels du Québec en France sont salués par l'ensemble des députés. Si bien que lorsqu'un événement trouble ces succès, le gouvernement en paie les frais[83]. De part et d'autre de l'Assemblée, la vitalité culturelle dont profite le Québec sur le plan international stimule la fierté des députés.

Dans un deuxième temps, la raison culturelle ne pouvait se suffire à elle-même en ce qui a trait à la justification du déploiement des moyens vers l'extérieur. À la fois en continuité avec l'historique des agences du Québec dans le monde et pour faire mousser l'idée d'une représentation grandiloquente à Paris, le gouvernement Lesage a insisté sur des motifs économiques. Surtout, la vie parlementaire, haut lieu de combats d'idées, invite l'Union nationale à critiquer les actions du gouvernement. Le champ économique devient ainsi lieu de questionnements, de critiques et d'argumentations autour des activités internationales. La première justification concrète par un argument de nature économique est liée à la culture: le 16 janvier 1962, Lesage souligne que le marché de la France s'ouvre aux livres québécois (voir note no. 42). Dans l'évolution des débats, plus le gouvernement utilise l'argumentaire des retombées économiques, plus l'Union nationale s'allie à sa position quant aux activités internationales. Pour l'équipe de Jean Lesage, la puissance d'action économique de la province réside dans Hydro-Québec, la Société Générale de Financement, la politique de planification et dans l'influence des Maisons de Londres, de Paris et de New York[84]. L'argumentaire économique est sans cesse martelé par le gouvernement; les délégations de Londres et Paris sont présentées comme les clés de la croissance[85] et progressivement, Johnson vient à saluer les succès des Maisons de Londres et de Paris[86]. Néanmoins, le gouvernement fait miroiter les retombées économiques sans jamais pouvoir citer de résultats tangibles, sinon des résultats en apparence imminents. L'argumentaire économique en lien avec les activités extérieures ne tient pas d'un jeu de façade et d'une séduction factice. Dans la joute politique, le parti au pouvoir tient à garder le haut du pavé que l'opposition ne cesse de vouloir dérober, dans ce contexte, certains aspects peuvent être présentés de façon plus alléchante qu'ils ne le sont réellement. Sur la question internationale, l'argument économique se vaut, mais ne se suffit toujours pas.

L'opposition continue de critiquer le gouvernement sur des questions de dépenses et montre son impatience face aux retombées pour la province. Johnson reproche au gouvernement de laisser les professeurs québécois pâtir alors qu'une quantité de professeurs français arrivent au Québec, il reproche aussi la lenteur dans le dossier de la sidérurgie[87], en plus d'exporter le bois de la Manicouagan sans qu'il ne soit transformé dans la province[88]. Bref, les arguments économiques continuent de prêter le flanc à la critique.

Dans un troisième temps, avec l'argument constitutionnel mis de l'avant par la proclamation de la doctrine Gérin-Lajoie, les critiques en Chambre s'atténuent et le chef de l'opposition affiche ouvertement que le salut de l'État du Québec comprend une large part d'ouverture à l'international (voir note no. 81). Pour le gouvernement, cette nouvelle justification permet deux choses. D'abord, il s'agit d'utiliser le cadre juridique de la Constitution canadienne pour légitimer ses actions à l'international face à un gouvernement fédéral de plus en plus irrité par les prétentions du Québec. La doctrine soutient que le Québec, en vertu des champs de compétence exclusifs qui lui sont reconnus, peut agir indépendamment du fédéral dans ses relations internationales. Ensuite, le parti libéral tente de tenir tête dans les débats en Chambre; après les arguments culturels et économiques, il place l'argument constitutionnel comme justification ultime de ses activités internationales afin de rallier l'opposition. Il devient ardu de critiquer le gouvernement et l'opposition n'a plus le choix d'adhérer au projet au risque de miner sa propre crédibilité. Le principe ainsi reconnu et l'affrontement politique se poursuivant tout de même, les critiques faiblissent et s'acharnent sur des détails concernant l'emplacement de la nouvelle Maison du Québec à Paris. Avec la doctrine édictée par Paul-Gérin-Lajoie, les débats de fond portent désormais sur l'application efficace des activités internationales et non de leur pertinence. À partir de ce point, le déploiement du Québec vers l'extérieur est important pour Johnson, il souhaite que l'État s'y investisse et déplore l'absence de balise avec Ottawa.[\[89\]](#)

En somme, la période de 1960 à 1966 est animée par un néonationalisme qui permet l'avènement de l'État du Québec, tant dans sa consolidation interne que dans son prolongement externe. L'aspect fondamentalement informel de l'argument culturel, lorsqu'il est question d'activités internationales, ne suffit pas à justifier une politique sans précédent de dépenses pour une présence à l'international. Bien que la culture propulse la prise de contact avec la France, cette raison est rapidement accompagnée de questions à saveur économiques. Se voulant redevables envers la population, ces perspectives offrent au gouvernement l'opportunité d'un remboursement -et plus encore- des sommes inhabituelles investies en France. Cet argument des retombées économiques, bien qu'elles furent souhaitables et espérées de bonne foi, a été gonflé de façon à rallier l'opposition dans le projet du gouvernement, comme la joute politique peut le commander par moment. Il s'avère d'ailleurs qu'au Ministère des Affaires étrangères français, on dira rétrospectivement, en 1974, que « la coopération franco-québécoise a fourni ses plus maigres résultats dans le secteur économique[\[90\]](#) ». C'est la justification par la voie légale du cadre formel de la Constitution canadienne qui a permis de rallier la Chambre des députés sur l'intérêt pour l'État du Québec de souscrire à une politique d'activités internationales. Surtout, cet argument soulevait un point de ralliement traditionnel revendiqué par le Parlement de Québec, soit l'autonomie provinciale.

[1]Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 2013 p. 146-154.

[2]Propos de Daniel Johnson repris dans: *La Révolution tranquille:50 ans après. Épisode 8*, Radio-Canada, 2009, 23 min. 59 sec.

[3]Stéphane Paquin (dir), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB, 2006, p. 23-39.

[4]Louis Balthazar, Louis Bélanger et Gordon Mace (dir), *Trente ans de politique extérieure au Québec*, Septentrion, Québec, 1993, p. 13-14.

[5]David Meren, *With Friends Like These: Entangled Nationalisms and the Canada-Quebec-France Triangle, 1944-1970*, UBC Press, Vancouver, 2012, p. 85-104.

[6]Jérôme Ouellet et Frédéric Rousse-Beaulieu, « Les débats parlementaires au service de l'histoire politique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, no. 3, printemps 2003, p. 23.

[7] En référence à: Frédéric Bastien, *Relations particulières. La France face au Québec après De Gaulle*, Boréal, Montréal, 1999, 419 p.

[8] Du 28 septembre au 12 octobre 1961, *Le Devoir* et *La Presse* publient plusieurs textes sur l'ouverture de la Maison du Québec et des enjeux historiques, culturels et économiques entourant le rapprochement avec la France. *Le Devoir* reflète le néonationalisme alors en déclin alors que *La Presse* montre que l'évènement renforce le caractère biculturel spécifique du Canada. Du 5 au 9 octobre 1961 (l'édition du 6 octobre est riche en contenu), *The Gazette* souligne l'importance du rapprochement avec la France pour le Canada sur les plans culturels et économiques.

[9] Du 5 au 15 octobre 1961, *Le Monde* couvre l'évènement avec abondance et faveur. Le 7 octobre, le *London Times* et le *New York Times* publient un petit encadré qui souligne le faste inutile de l'évènement et le *lavish coverage* (trad.: couverture abondante) de la presse française.

[10] Stéphane Paquin, *Op cit.*, p.13.

[11] André Patry, *Le Québec dans le monde*, Leméac, Québec, 1980, p. 47.

[12] Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité. Étranger, Immigrant et État au Québec 1627-1981*, Boréal, Montréal, p. 131.

[13]Paul Gérin-Lajoie, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, CEC, Montréal, 1989, p. 103.

[14]Louis Balthazar, Louis Bélanger et Gordon Mace, *Op cit.*, p. 32-33.

[15]Paul Gérin-Lajoie, *Op cit.*, p. 106.

[16]Bernard Penisson, « L'émigration française au Canada (1882-1929) », *L'émigration française. Études de cas : Algérie, Canada, États-Unis*, Sorbonne, Paris, 1985, p. 52-53.

[17]André Patry, *Op cit.*, p. 50.

[18]Stéphane Paquin, *Op cit.*, p.17.

[19]André Patry, *Op cit.*, p.50.

[20]Stéphane Paquin, *Op cit.*, p.18.

[21]AndréPatry, *Op cit.*, p.52.

[22]Stéphane Paquin, *Op cit.*, p.20.

[23]Citédans Stéphane Paquin, *Op cit.*, p. 21.

[24]Stéphane Paquin, *Op cit.*, p. 22.

[25]Paul Gérin-Lajoie, *Op cit.*, p.173

[26]Alexandre Turgeon, «Genèse d'un mythe : les origines du «désormais...»de Paul Sauvé», *Bulletin. Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 39, no. 2, automne 2010, p.19-24. Voir aussi : *Journal Le Devoir*, 12 septembre 1959 p.1 et 13 novembre 1959 p.4.

[27] Dale C. Thompson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Trécarré, Saint-Laurent, 1984, p.110

[28] Bibliothèque de l'Assemblée nationale (BAN), *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 28 janvier 1960.

[29] BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 15 février 1960.

[30] BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 28 janvier 1960.

[31] Entrevue de George-Émile Lapalme à l'émission télévisée «Le sel de la semaine», de Radio-Canada, le 18 novembre 1968. < <http://archives.radio-canada.ca/emissions/411/>> consultée 30 mars 2015.

[32] BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 27 avril 1961. Voir aussi : Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 147.

[33] *Programme politique du Parti libéral du Québec*, Article 1 (commentaire), 1960, p.3.

[34] BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 27 avril 1961.

[35] Claude Cardinal, «L'influence d'André Malraux sur l'implantation du ministère des Affaires culturelles», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 21, no. 2, 2013, p. 114-122.

[36] Lettre à Geoffroy de Courcelle, 21 janvier, *LNC 1961-1963*, p. 26, Cité dans Maurice Vaisse, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*. Fayard, 1998, p. 653.

[37] *Ibid.*, p. 654.

[38] Journal *Le Devoir*, 5, 6 octobre 1961.

[39] Journal *La Presse*, 5-6 octobre 1961.

[40] Gérard Beaudet, « L'évolution des politiques des ressources naturelles du Québec: quelques

éléments d'histoire et d'analyse », Claude Monmarquette (dir), *Économie du Québec et choix politiques*, C.R.C.E, Presses de l'Université du Québec, 1979, p. 413.

[41]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 10 janvier 1962.

[42]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 16 janvier 1962 et BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 17 janvier 1962.

[43]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 14 juin 1962

[44]Sous Jean Lesage, l'agence de New York se voit confier davantage de mandats gouvernementaux, donc de moyens d'agir, que la Maison du Québec à Paris. Voir: Louis Balthazar, Louis Bélanger et Gordon Mace, *Op cit.*, p. 68.

[45]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 23 janvier 1962

[46]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 25 janvier 1962.

[47]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 12 avril 1961.

[48]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 2 mai 1961.

[49]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 2 mai 1962.

[50] *Idem.*

[51]Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État Québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, p. 301.

[52]Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, pp. 144-148:Dion explique qu'avant 1960, le nationalisme canadien-français, ou québécois, est surtout porté par une élite qui se charge de le construire et de le transformer. De sa formation jusqu'à sa diffusion parmi les diverses couches de la population, un processus de communication à paliers divers fait en sorte que, graduellement, l'ensemble de la société s'en trouve imprégnée. S'accordant à cette idée, il est ici soutenu que l'amorce des activités internationales et leur justification, telles que décrites, sont difficilement acceptées par une certaine couche de la société dont l'Union nationale prétend défendre les intérêts. S'appuyant sur une base populaire, ce parti peut alors dénoncer que les dépenses du gouvernement ne servent pas la masse.

[53]Gérard Boismenu, *Le duplessisme: politique économique et rapport de force, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, p. 263-264.

[54]Lors du débat télévisé, organisé dans le cadre de la campagne électorale de 1962, Daniel Johnson dirige les projecteurs sur les dépenses exagérées des Libéraux: « [...] les abus qu'il y a eu en très grande quantité et en très grosses quantités dans les vingt-sept mois d'administration libérale [...] ».

[55]Extrait d'archives de la campagne électorale de 1962, tiré de: *La Révolution tranquille: 50 ans après. Épisode 8*, Radio-Canada, 2009, 23 min. 50 sec.

[56]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 30 janvier 1963.

[57]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 27 mars 1963.

[58]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 22 mars 1963.

[59]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 3 juin 1963.

[60]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 6 mars 1963.

[61]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 2 février 1966.

[62]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 11 février 1966.

[63]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 17 février 1966.

[64]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 16 janvier 1964.

[65]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 8 avril 1965.

[66]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 21 juin 1965.

[67]David Meren, "An Atmosphere of Liberation: The Role of Decolonization in the France-Québec Rapprochement of the 1960s.", *The Canadian Historical Review*, vol. 92, no. 2, june 2011, p. 272.

[68]Stéphane Paquin, *Op cit.*, p. 22.

[69]Paul-AndréLinteau, RenéDurocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Op. cit.* p. 423.

[70]BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 3 mai 1963.

[71]Devant le corps consulaire de Montréal, Gérin-Lajoie déclare que le Québec entend désormais agir en toute autonomie dans les domaines qui relèvent de sa compétence en tant que province. Concrètement, ce principe soutient que, dans le domaine de l'Éducation, champ de compétence exclusivement provincial, le Québec peut agir, même à l'international, sans l'assentiment du gouvernement fédéral.

[72]A.Dorval, G.Durand, G.Harvey, B.Juneau et R.Trudel, dir, *Les textes marquants des relations franco-québécoises*, Québec, Multimondes, 2011, p.44-45

[73] BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 1 juin 1965.

[74] L'opposition demande à connaître en quoi consiste le concept de coopération avec l'extérieur. BAN, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, séance du 22 juin 1965.

[75] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 5 mai 1965.

[76] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 7 juillet 1965.

[77] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 10 juin 1963.

[78] *Ibid.*

[79] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 7 avril 1964.

[80] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 4 mai 1965.

[81] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 1^{er} décembre 1966.

[82] Georges-Émile Lapalme, *Mémoires*, tome 3 *Le paradis du pouvoir*, Montréal, Leméac, 1973, pp. 42-49.

[83] En 1962, une exposition qui doit rendre compte de la vitalité du monde de la peinture canadienne, notamment celui de Montréal, s'avère un échec. Il y est question de divisions entre artistes, de querelles de patronage et de fausses accusations (publiées dans un journal) dans l'organisation de l'exposition. L'opposition impute au gouvernement la responsabilité d'une mauvaise gestion de l'évènement ayant comme conséquence, la projection d'une mauvaise image des Canadiens français en France. Le ministre des Affaires culturelles, Georges-Émile Lapalme, se voit contraint à un long échange en Chambre avec le chef de l'opposition. Le ministre doit réitérer sa confiance envers ceux qu'il nomme à Paris et tâche de démêler les faussetés des vérités dans cette affaire. Daniel Johnson montre quant à lui une sensibilité particulière face à la représentativité culturelle du Québec outre-mer et accorde au ministre Lapalme que cette situation ait pu lui échapper et dérapé, tout en émettant ses souhaits de voir la situation se rétablir rapidement.

[84] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 3 avril 1963.

[85] BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 16 janvier 1963.

[86]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 30 janvier 1963.

[87]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 3 juin 1963.

[88]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 7 avril 1964.

[89]BAN, *Débats modernes de l'Assemblée législative*, séance du 8 mars 1966.

[90]Dans Jacques Portes, «La mise en place de la relation entre la France et le Québec: l'avant de Gaulle», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no. 1, automne 2014, p. 144. tiré de Archives du Ministère des Affaires étrangères - Amérique-Québec, Francis Lacoste à Maurice Couve de Murville, 30 avril 1960